

Le service social en faveur des élèves s'adresse aux lycéens de la 3<sup>ème</sup> à la Terminale. Les étudiants en BTS doivent s'adresser au service social du CROUS (02 40 37 13 39 ou [service-social@crous-nantes.fr](mailto:service-social@crous-nantes.fr))

Le service social en faveur des élèves du lycée est assuré par : **Mme Justine ANDERSEN, assistante sociale scolaire.**

### **Quand et comment la contacter ?**

L'assistante sociale assure des permanences le mercredi matin (8h30-12h30) et le jeudi (8h30-17h30). Le bureau est situé dans le hall du bâtiment D. En dehors de ces temps, il est possible de prendre rendez-vous auprès de la Vie Scolaire.

Coordonnées :



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Loire-Atlantique

**SERVICE DE L'ACTION  
SOCIALE EN FAVEUR  
DES ELEVES**

**Justine ANDERSEN**  
Assistante Sociale Scolaire

Collège Le Hérault (*mardi et vendredi*)

Tél : 02 51 83 73 00

Collège La Coutancière (*lundi*)

Tél : 02 40 29 76 16

Lycée pro. François Arago (*mercredi matin et jeudi*)

Tél : 02 40 74 25 10

[justine.andersen@ac-nantes.fr](mailto:justine.andersen@ac-nantes.fr)

### **Rôle et missions de l'assistante sociale scolaire**

L'assistante sociale est tenue au **secret professionnel** (article 226-13 du Code Pénal).

Elle a un rôle d'**écoute**, de **conseil**, d'**aide et de suivi auprès des élèves et de leur famille**. Elle est à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans la résolution de leurs difficultés, et les informer de leurs droits et obligations.

Elle **soutient et accompagne les parents** dans leur fonction éducative et leur parentalité.

Elle aide les élèves à construire leurs **projets personnels** et les accompagne dans la résolution de leurs **difficultés personnelles et familiales**.

Elle aide et oriente les élèves qui présentent un **mal-être, une souffrance psychologique ou des difficultés relationnelles**, tant au sein de l'**établissement** que dans la **famille**.

Elle contribue à résoudre les **difficultés liées à la scolarité** : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, harcèlement, intégration scolaire en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin.

Elle a un rôle de **prévention et de protection de l'enfant** en danger ou en risque de l'être.

Elle participe à l'**éducation à la santé et à la citoyenneté**.

Elle participe à **l'évaluation et la répartition des aides financières** concernant la scolarité du jeune (restauration, équipement, transport, voyages, etc...).

### **Ses moyens d'actions**

Elle travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visites à domicile) et/ou collective.

Pour mener à bien ses missions, l'assistante sociale scolaire travaille en étroite relation avec les membres de la communauté éducative (proviseur, CPE, enseignants, infirmière...) mais également avec des partenaires extérieurs (Conseil Départemental, Associations...) et en lien avec les parents.

Elle peut rencontrer l'élève à sa propre demande, à celle de l'équipe éducative ou de la famille.